



élagage d'une haie tres haute dont j'ignore l'age

Par **annemichel**, le **20/04/2010** à **21:13**

j'ai une haie de cypres tres haute plantée à moins de 1m50 de la cloture qui me sépare d'un premier voisin et qui longe un passage qui lui appartient et lui permet d'accéder au terrain ou est bati sa maison

ce premier voisin ne se plaint pas de ma haie .

De l'autre coté du chemin est située la maison de mon second voisin qui se plaint de l'ombre que lui fait ma haie il veut que je rabatte tous mes arbres à moins de 2m de haut lorsqu'il a acheté sa maison il y a 2ou 3 ans alors que nles arbres étaient déjà tres hauts il ne s'en est pas plaint

j'ignore si ces cypres ont plus de 30 ans

conscient du désagrement occasionné je veut bien rabattre ma haie de quelques metres mais elle est tellement haute que je dois faire appel à une entreprise spécialisée et n'ai pas les moyens financiers

Ce second voisin peut il m'obliger à couper mes arbres puisqu'il nest pas mitoyen avec nous étant donné qu'un chemin privé nous sépare ?

puis je lui demander de participer financièrement à l'élagage ?

merci de bien vouloir "m'éclairer"car aujourd'hui ce voisin nous parle de médiateur !